

NOUS ATTENDIONS DES RÉPONSES, ON NOUS A DIT QUE NOUS POSIONS TROP DE QUESTIONS ...



19 février 2021

Entre la densité de l'ordre du jour qui ne comportait pas moins de 6 fiches préparatoires et la durée prévue pour cette réunion soit seulement une demi-journée, tous les ingrédients de tension dans les échanges étaient réunis. Pire, dans la droite ligne d'une technique de la Direction Générale désormais bien huilée consistant à privilégier la communication descendante afin d'éviter le débat, nous avons été « invités », si l'on peut le dire ainsi, à abréger nos interventions. Cette pratique en dit très long sur la conception du dialogue que promeut la DG : soit bref ou, c'est encore mieux, tais-toi. La case dialogue avec les organisations syndicales doit être cochée pour faire bien dans le paysage mais, point trop n'en faut quand même !

La DG a érigé l'art de répondre à côté des questions en méthode de dialogue.

En conséquence, seules 3 des 6 fiches préparatoires à ce GT ont été traitées : fonds de solidarité et services du contrôle fiscal, démétropolisation - pôle de contrôle à distance des particuliers et actualité des projets informatiques.

Les autres sujets n'ont pu être évoqués : relation de confiance, transparence fiscale et soutien en matière d'action pénale.

Le premier des thèmes venant en discussion était donc relatif au fonds de solidarité ce qui nous a fourni l'occasion de constater que la Direction Générale a érigé l'art de répondre à côté des questions en méthode de dialogue.

Certes, la DG a salué au préalable l'implication de la sphère du contrôle fiscal dans un contexte de crise aiguë sans doute dans l'idée de rassurer les collègues concernés qui n'en finissent plus de s'interroger sur la suite.

100 000 dossiers de fonds de solidarité en stocks et le filtre de décembre annonce 150 000 dossiers à contrôler a priori.

Pour autant, de nouveaux efforts d'adaptation vont visiblement leur être encore demandés. Pour les chiffres, selon les informations données par la DG, la situation est la suivante : 2,2 millions d'entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité pour un montant total de 14 Milliards. 92 000 dossiers sur le plan national ont été traités en matière de contrôle à priori, 100 000 dossiers sont en stocks et le filtre de décembre annonce 150 000 dossiers à contrôler à priori. En réponse aux interventions dont celles de **F.O.-DGFIP**, la DG a reconnu les difficultés et la surcharge des services malgré le million de demandes rejetées par le filtre automatique qui représentent 1 à 2 milliards d'euros.

Une demi-journée de formation pour ces futurs collègues ponctuels avant d'être jetés dans le grand bain.

Elle a donc présenté sa solution soit l'embauche de 250 contractuels faisant fi au passage des suppressions d'emplois, de l'épuisement des équipes et de l'usine à gaz mise en place pour faire face à ce volume inédit de nouvelles tâches dans un délai très contraint. Face aux questions légitimes des Organisations syndicales relatives à la formation et au secret professionnel, pas de problème, on fera attention disent-ils. Il nous revient d'ailleurs par le réseau que l'idée de réembaucher contractuellement des collègues retraités ou des enfants du personnel en recherche d'emploi ferait son chemin ce qui constitue bien sur une forme de sécurité en matière de confidentialité, le point de pression étant plus qu'évident pour qui connaît la maison. Reste qu'avec une demi-journée de formation pour ces futurs

collègues ponctuels avant d'être jetés dans le grand bain, toutes les difficultés ne seront pas résolues loin s'en faut.

Le recours aux contractuels semble désormais devenu l'alpha et l'oméga de la résorption des surcharges de travail.

De plus, ce recrutement étant local, il nous revient également que le niveau d'exigence en matière de niveau de diplôme ou de pré-requis ne serait pas identique partout. Manifestement, il ne vient à l'esprit de personne à la DG que l'arrêt des suppressions d'emplois pourrait constituer une amorce de solution, les effets de la Loi de transformation de la Fonction publique sont passés par là et le recours aux contractuels semble désormais devenu l'alpha et l'oméga de la résorption des surcharges de travail.

Pour **F.O.-DGFIP**, certaines sont certes ponctuelles mais d'autres, plus structurelles relèvent de solutions plus pérennes. S'agissant des objectifs en matière de contrôle fiscal, la Direction Générale affirme, la main sur le cœur ne mettre à personne une pression statistique sur les Objectifs 2021, 2020 n'étant pas une année normale. Ouf ! Manifestement le message ne semble pas arriver aux oreilles des directeurs territoriaux qui fonderaient en effet leurs exigences pour 2021 sur les objectifs 2019 ... Promis, juré, la DG, lors d'entrevues ultérieures, le répétera aux directions locales. L'affaire reste en conséquence à suivre, notre demande de consignes claires et écrites sur ce point de la part de la DG n'ayant pas été entendue au motif que, selon le DG, la situation ne serait pas la même partout.

Cette superposition annonce à terme soit la disparition des PCRPs soit leur placement dans une position de sous-traitant de ces nouvelles structures.

Le deuxième point abordé concernait la création au 1er septembre 2021 à Châteaudun d'un Pôle National de contrôle des particuliers, en fait un PCRP de contrôle à distance à compétence nationale. Il serait le premier des 5 prévus à l'avenir à se mettre en place. Il est créé pour couvrir des thèmes qui ne sont pas touchés par les PCRPs locaux, selon la DG. A la question de **F.O.-DGFIP** : lesquels ? La DG répond : les listes MRV ! Les PCRPs n'ont en effet traité que 100 000 dossiers sur 150 000. Mais bien sûr et promis, ce pôle ne déshabillera pas les services, mais viendra en complément. **F.O.-DGFIP** soutient au contraire que cette superposition annonce à terme soit la disparition des PCRPs soit leur placement dans une position de sous-traitant de ces nouvelles structures. Sur le fonctionnement de ces grands pôles, les détails techniques : relation avec le recouvrement, relations avec les commissions, etc ..., n'ont pas fait l'objet du niveau de réponses qu'on peut légitimement attendre d'un GT contrôle fiscal.

Ces projets semblent tous être profondément structurants, l'enjeu se situe bien sur ce qui attend toute la chaîne du contrôle fiscal.

Le dernier point traité se rapportait à l'actualité des projets informatiques. Selon les informations fournies, la refonte du BOFIP serait en cours d'amélioration. S'agissant du projet Pilat-Alpage-CFIR, le point de blocage se situerait du côté de la CNIL. Pour Galaxie et vue 360, l'autorisation est attendue pour le 1er semestre 2021. Pilat quant à lui reste en attente de l'autorisation de la CNIL. Pour ALTO 3, la remise des Fichiers des Ecritures Comptables se fera sur une plateforme nationale (Passtrans) prévue en 2022. Pour **F.O.-DGFIP**, l'amélioration des applicatifs est toujours attendue. En la matière, ces projets semblent tous être profondément structurants, l'enjeu se situe bien sur ce qui attend toute la chaîne du contrôle fiscal.

Les sujets sur le soutien méthodologique aux services en matière d'action pénale, les principales mesures de confiance au SJCF et la transparence fiscale n'ont pu être abordés, la faute en étant selon la DG imputable aux représentants du personnel.

Manifestement, la DG n'est pas disposée à balayer devant sa porte, la nécessité d'un dialogue social approfondi et constructif semblant définitivement lui échapper.

Traiter en une 1/2 journée des thèmes aussi larges, dans une situation très tendue, semblait pourtant une gageure dénoncée par **F.O.-DGFIP** dès les propos liminaires, comme par la plupart des participants. Manifestement, la DG n'est pas disposée à balayer devant sa porte, la nécessité d'un dialogue social approfondi et constructif, de surcroît dans la période d'incertitude que nous vivons, semblant définitivement lui échapper. A ce stade, il ne suffit pas pour convaincre de reconnaître que la situation est difficile. Mépris pour les personnels et leurs représentants, précipitation excessive sur des projets aux contours encore insuffisamment définis comme semble en témoigner le caractère bien trop flou de certaines réponses.

Au final, un GT frustrant, nous attendions des réponses, on nous a dit que nous posions trop de questions. Pour F.O.-DGFIP, le dialogue social ne consiste pas à contribuer à cocher des cases sur un agenda. Si la Direction Générale ne veut ni écouter les éléments techniques fondant les revendications ni entendre les témoignages de terrain, qu'elle ne s'étonne pas ensuite d'être considérée comme hors sol.